

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

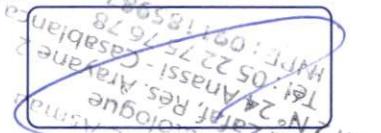
Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	7826	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	Ag U8N8
Nom & Prénom :		RAHI ESSAID	
Date de naissance :		30/12/1961	
Adresse :		Habib Bourguiba	
Tél. :		0661311011	Total des frais engagés : 685,20,250 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/01/2012

Nom et prénom du malade : DRISSI ESSAID Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affectation allergique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCIDENT

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____/_____/_____

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/01/2014	4	5	25.5000	2014-01-13 M. ANDREASIS Hôpital Sainte-Justine

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	20/24	15.0% 13540	615,6

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE $ \begin{array}{r} H \\ 25533412 \quad 21433552 \\ 00000000 \quad 00000000 \\ \hline D \quad G \\ 00000000 \quad 00000000 \\ 35533411 \quad 11433553 \\ \hline B \end{array} $ (Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/> MONTANTS DES SOINS <input type="text"/> DATE DU DEVIS <input type="text"/> DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Rhumatologue

Spécialiste des Rhumatismes, maladies des Os
des Articulations, de la Colonne Vertébrale
et des Tendons



أخصائية في أمراض الروماتيزم
أمراض العظام والمفاصل
العمود الفقري والأوتار

Casablanca, le : 13/01/2014

$x = 485,20$

102,00

94,00

45,70

59,20

144,80

ORDONNANCE

Radi ESS AND

1) Aulac 200 mg (AS)

Mydoflax 150 mg (SV)

2) Caltane 200 mg (AS)

Muperten 200 mg (SV)

3) Isos 200 mg (AS)

للتغيير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجود على أوراق التغطية

شارع محمد الزفزاف، إقامة الريان، العمارة 2 الطابق الأول أناسي الدار البيضاء
Bd. Mohamed Zefzaf - Résidence Arayane - Immeuble 2, Anassi - Casablanca

Tél. : 05 22 75 76 78 / E-mail : nas.asmaa@hotmail.com

15/01/2014
Casablanca
Bd. Mohamed Zefzaf - Résidence Arayane - Immeuble 2, Anassi - Casablanca
Tél. : 05 22 75 76 78 / E-mail : nas.asmaa@hotmail.com

144,30

AMM N° : 570/17 DMP/21/NR

LOT : 22271
PER : 06/2025
PPV : 102,00 DH

STIN: 06118001260850
LOT: 4146
MFG: 03 2023
EXP.: 03 2026
PPV: 94Dhs00



PPV: 99DH20

45,70

Rhumatologue

Spécialiste des Rhumatismes, maladies des Os
des Articulations, de la Colonne Vertébrale
et des Tendons



أخصائية في أمراض الروماتيزم
أمراض العظام والمفاصل
العمود الفقري والأوتار

Casablanca, le : 13/01/2024

ORDONNANCE

Rabie ESS ANDA

1) NBMC, 1000 mg
au degré
cureux, deux
tablets de 250 mg
par jour

132, Résidence Arayane, Casablanca
Tél. : 05 22 75 76 78
Mobile : 091 22 75 76 78



لاتغير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجود على أوراق التغطية

شارع محمد الزفزاف. إقامة الريان. العمارة 2 الطابق الأول أناسي الدار البيضاء
Bd. Mohamed Zefzaf - Résidence Arayane - Immeuble 2, Anassi - Casablanca

Tél. : 05 22 75 76 78 / E-mail : nas.asmaa@hotmail.com

Laboratoire d'analyses médicales OTTOUR

Dr. Imane BAZINE
Biogiste

FACTURE

Facture N° : 104544

Date : 15/01/2024

RAHI Es sadia

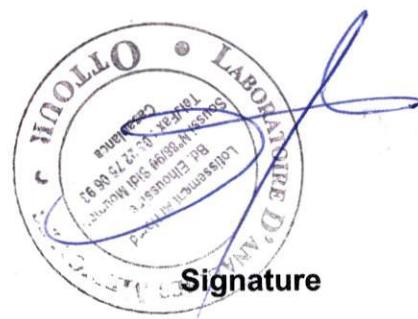
CASABLANCA

Analyses	
Désignation	Code
25-OH VITAMINE D	250.0
TRIGLYCERIDES	40.0
ACIDE URIQUE	30.0
CALCIUM	30.0
HbA1c	80.0
CHOLESTEROL TOTAL	30.0

Total : B 540

Total à payer : 615,6

Arrêtée la facture à la somme de SIX CENT QUINZE DIRHAMS CINQUANTE-NEUF



N.B : Tout changement de la date de la facture est non permis
(Veuillez respecter les délais de dépôt de vos dossiers médicaux des organismes d'assurance)

Lotissement Al Hamd BD Elhoucine Soussi N° 88/90 Sidi Moumen Casablanca 90/88

Tél/Fax : 05 22 75 06 93 - GSM : 06 75 05 01 32 - Email : labottour@gmail.com

Patente : 93063845 - CNSS : 8014516 - RC : 414468 - TP : 33056482 - ICE : 001298820000076



Dr. NASERDDINE ASMAA

RAHI Es sadia

Né(e) le 01/01/1961 Age: 63 ans

METABOLISME PHOSPHOCALCIQUE

25-OH VITAMINE D. **50.89** ng/ml

(ELFA, Mini Vidas Biomérieux)

Normes Interprétatives :

Déficient	: < à 20 ng/ml.
Insuffisant	: 20 à 29 ng/ml.
Suffisant	: 30 à 100 ng/ml.
Toxicité potentielle	: > à 100 ng/ml.

A confronter aux données cliniques et thérapeutiques.

BIOCHIMIE

HbA1c. **7** % *(VR : 0 à 6)

(Technique HPLC SDCA vantage)

HBA1C (fédération internationale de chimie clinique - IFCC)

Valeur HbA1c	Interprétation	Conduite à tenir
- < ou = 5.7 %	Sain	RAS
- Entre 5.7 % et 6.5 % :	Pré-diabétique	Objectif du TTT selon UKPDS/DCCT
- < ou = 7 %	Selon le RCV	Changement de TTT
- > ou = 7.5 %	Diabétique	

UKPDS : United Kingdom prospective diabetes study
DCCT : L'étude diabetic control and complications trial
RCV : Reference change value

ACIDE URIQUE. **49** mg/l

(Uricase/Peroxidase 550 EXPRESS)

Au cours d'un traitement hypo-uricémiant lors d'une goutte symptomatique, la cible est une valeur d'uricémie < 60 mg/l.

Normes Interprétatives :

Homme : 34 à 72

Femme : 24 à 57

Enfant : 20 à 55

CHOLESTEROL TOTAL. **2.26** g/l *(VR : 1.4 à 2.2)

Interprétation:

La relation entre l'incidence des maladies coronariennes et la cholestérolémie selon la Société Européenne d'athérosclérose :

- < à 2 g/l	: Risque faible
- 2 à 2.5 g/l	: Risque modéré si HDL-cholestérol < à 0.35 g/l
- > à 2.5 g/l	: Risque élevé, en particulier si HDL-cholestérol < à 0.35 g/l

TRIGLYCERIDES. **0.99** g/l

(Glycérolphosphate oxydase 550 EXPRESS)

LES NORMES:

Femme : 0.40-1.40 g/l

Homme: 0.60-1.65 g/l

Note : Examen à réaliser impérativement après un jeûne de 12 heures ou à différer pour respecter ce délai.

📍 Lotissement Al Hamd, Bd Elhoussine Soussi, N°88/90, Sidi Moumen - Casablanca

☎ 05 22 75 06 93 - GSM : 06 53 34 02 05 📩 Email : labottour@gmail.com

IF : 93063845 - CNSS : 8014516 - RC : 414468 - TP : 33056482 - ICE : 001298820000076



Diplômée de la faculté de médecine et de Pharmacie Rabat
Ex. attachée à l'hôpital Militaire Mohamed V Rabat

Dossier N° 4743823650 - Biochimie - Parasitologie - Immunologie - Bactériologie - Virologie - Mycologie - Hormonologie - FIV
Enregistré le 15/01/2024 à 10:08 Edité le 15/01/2024 à 14:44

Dr. NASERDDINE ASMAA

RAHI Es sadia

Né(e) le 01/01/1961 Age: 63 ans

CALCIUM

94 mg/l

2.35 mmol/l

(Electrode spécifiques CONVERGYS ISE Confort)

Interprétation :

- Nouveau-né (< 10 jours) : 76 à 104 mg/l (1.9 à 2.6 mmol/l)
- Enfant (2 à 12 ans) : 88 à 104 mg/l (2.2 à 2.6 mmol/l)
- Adulte : 84 à 102 mg/l (2.1 à 2.55 mmol/l)

